





PLAN DE SITUATION  
1:500

**LE VERGER**  
Les arbres fruitiers existants en continuité de la dépendance historique de l'habitat de l'ancien verger qui est restitué. Une plantation de nouveaux arbres est proposée dans la trame du jardin potager dont l'usage est strictement agricole. Cette nouvelle zone agricole permet d'être des zones d'ombre et des espaces d'habitat différenciés, ce qui favorise la biodiversité et les possibilités des cultures. Ces plantations contribuent les contours botaniques et donnent davantage de cohésion à la « trame verte ». Il participe au maintien de la biodiversité et s'inscrit dans une démarche locale de développement durable et d'éducation populaire avec une vraie transmission des connaissances fondamentales sur l'environnement et l'agro-écologie.



**LA CRÉCHE**  
La dépendance est rénovée mais ses caractéristiques sont conservées. L'extension de la crèche s'adapte à la topographie et s'organise la substance post-moderniste existante. Ce bâtiment moderne comme une extension de la place publique intègre le puits et définit nettement l'entrée de la crèche. En surplomb sur le parc, ce bâtiment répond au socle du monde à une école différente. Un dialogue se crée entre ces deux géométries architecturales qui s'intègrent dans le paysage tout en respectant le patrimoine existant.



**L'ACCÈS HISTORIQUE AU PARC**  
Défini par une allée arborée, cet accès historique est mis en valeur, marquant l'entrée au parc et donnant sur le plan de la dépendance autour du puits. Un second accès au parc en continuité du passage de stationnement, forme une place à destination de la vie communale en lien avec le monde. Les stationnements sont destinés à l'attente de l'usage de l'usage et de la végétation existante pour ne pas rompre le continuité paysagère.



ELEVATION NORD-OUEST  
1:100

**CONSERVATION ET PÉRENNISATION DU POTAGER**  
Le lien entre le potager et la commune est assuré par la création d'une place publique dédiée à l'entretien des arbres. Ce jardin partagé à destination des habitants de la commune renforce le lien social à travers une activité productive collective, accueillant la vie de quartier de Coligny. La pérennisation du jardin est assurée par un terrassement doux, soutenu par des éléments en pierre naturelle, qui redonne les allées du potager. Formant la trame des jardins, ces murs ont une hauteur correspondant à l'usage permettant l'intégration de mobilier urbain. La crèche a profité de ces nouveaux aménagements du jardin et s'intègre davantage à la commune.



**LE JARDIN CLOS**  
Un jardin clos et sécurisé est proposé en continuité devant l'extension de la crèche. Il est relié au parc par des chemins s'élevant aux chemins existants, ce qui permet aux parents d'être à l'aise dans des espaces de vie au quotidien. Ce jardin commun aux trois unités de vie est subdivisé visuellement par du mobilier extérieur. Les espaces de jeu de la crèche se prolongent au travers du jardin et participent au développement du lien des enfants avec la nature. La proximité avec le verger, le potager et la ferme permet de créer un nouveau monde de sensations pour les enfants et offre de nouvelles opportunités de projets éducatifs.



**RÉSEAU DE CHEMINS ET NOUVEAUX PAYSAGÈRES**  
Les divers promeneurs suffisamment larges et en pente douce sont adaptés à tous et offrent un réseau à travers le parc. Des noues paysagères accompagnent certains des chemins et sont alimentés par le ruissellement provenant de la partie haute du parc afin que des toitures. Cette méthode de gestion des eaux pluviales forme une transition entre la zone rurale reconstruite et la grille. Ces noues participent à la création des chemins dans le parc.



REZ-INFERIEUR  
1/200

REZ-SUPERIEUR  
1/200

**CONSERVATION PATRIMONIALE**

Le bâti patrimonial présent sur le site prend une part importante dans l'identité du parc. Les façades du marché, ainsi que leur composition sont conservées et mises en valeur par les espaces ouverts autour de celui-ci. Bien que situé dans ses volumes, la qualité patrimoniale du bâti repose à l'essentiel sur l'habitat secondaire par le balcon en terrasse, la cadencée des ouvertures et l'imposant escalier. Les angles marqués par des pilastres décorés et la toiture en ardoise unissent l'ensemble de la maison.



**PROLONGATION ET MISE EN VALEUR DU PARVIS**

Le parvis historique protégé est mis en valeur en reprenant le rythme existant des garde-corps. Cette esplanade forme ainsi, au rez-de-sous, un balcon sur lequel le parc tout en délimitant la place d'entrée au marché. Cette composition s'inscrit en continuité avec le coron arboré.

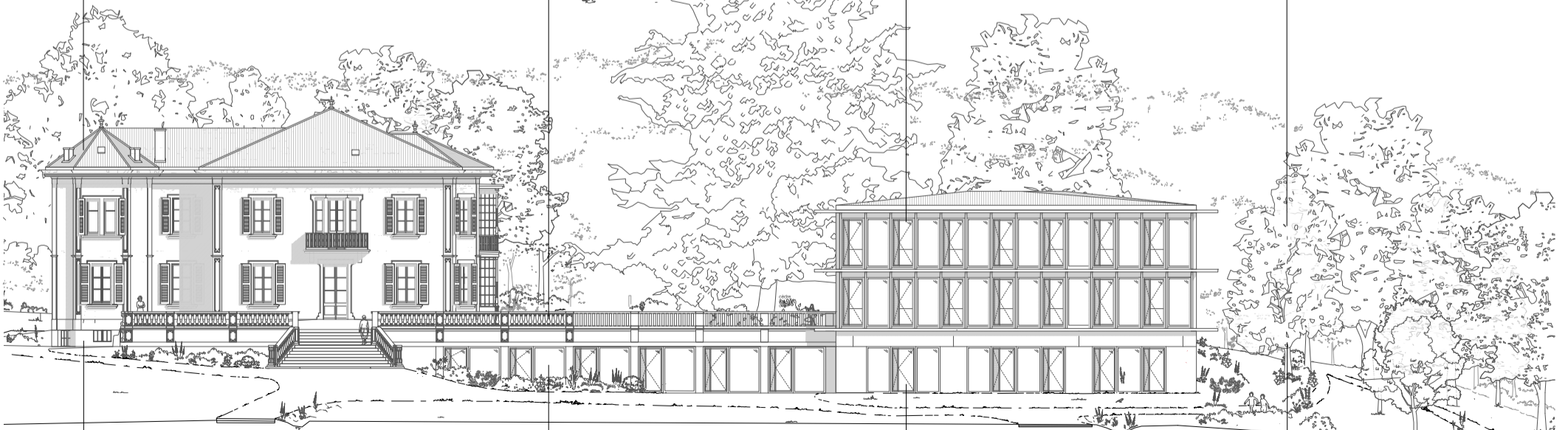
**LIAPPE: intégration, polyvalence et flexibilité**

Ce nouveau bâtiment qui s'en appuie au travers de la végétation, s'intègre dans le paysage existant grâce au volume sobre et à l'utilisation de matériaux naturels. Son implantation libre et met en valeur le marché patrimonial tout en répondant aux questions programmatiques.



**LA CANOÏÉE**

Ce fond arboré unit l'ensemble du parc avec le bâti. Ce cadre crée une continuité paysagère avec le coron arboré tout en faisant des percées au travers de cette masse végétale afin de créer les accès au parc. Les arbres majestueux qui le côtoient ancrent le monument qui compose cette masse végétale sur les points d'ancrage dans la composition des places d'entrée au parc.



**L'ESPACE JEUNESSE**

Une place permet d'accéder à la salle jeunesse de la maison communale et offre un accès indépendant. Cet espace en avant du parc, prolonge l'usage de la salle à l'extérieur en délimitant une zone tampon avec l'entrée pour la halle-généraliste à l'arrière.



**LE SOUBASSEMENT**

LIAPPE se connecte à la maison communale par une liaison prolongeant le rythme de ce bâtiment patrimonial. Ce soubassement ainsi structuré, offre un socle haillé dans la continuité de l'escalier principal. La mise en scène de ce dernier par les chemins du parc et la plantation à ses pieds prennent ses qualités historiques. À l'intérieur de ce soubassement fonctionnent comme un hall, plusieurs accès indépendants sont destinés : pour le réfectoire, LIAPPE, la maison communale, la cuisine et les locaux techniques et salle de dépôt. Cette liaison importante dans l'articulation du projet donne à voir sur le paysage vertoyant.

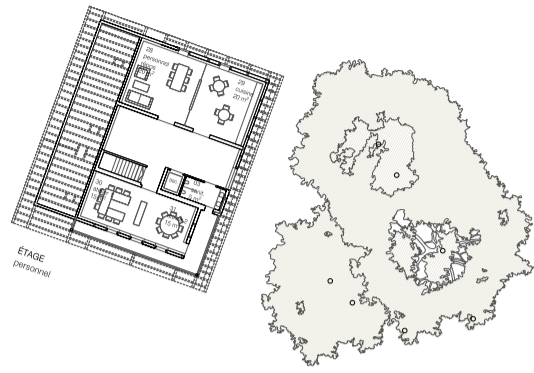
**CONNEXION VERTÉ ENTRE L'ÉCOLE ET LE NOUVEAU RÉFECTOIRE**

À l'heure du repas, les escaliers traversent le profil géométrique de sa toiture formelle pour rejoindre le réfectoire. Ils accèdent au parc par une plateforme liée avec les balustrades existantes et se trouvent à proximité de leur école. Ils empruntent le réseau de promenade structurant le paysage pour aller à une place au pied de l'escalier patrimonial qui se prolonge en direction de l'ancien prolongement du réfectoire.

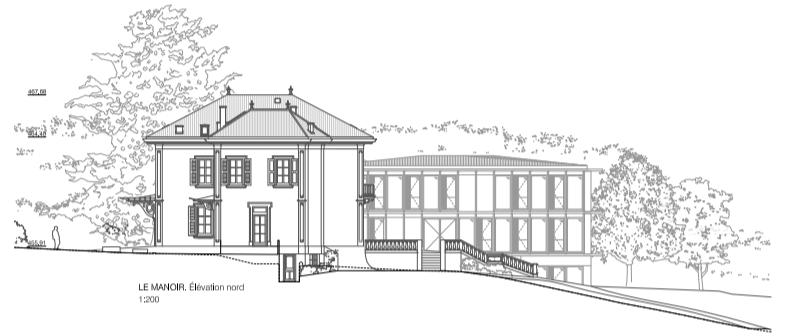


**LE CORDON ARBORÉ**

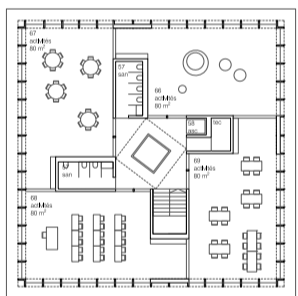
Cette bande végétale délimite le contour de la parcelle et accueille la recréation du balcon. Composée principalement d'espèces végétales, ce coron permet d'atténuer la route du parc et est le lieu de vie d'une riche biodiversité. La zone marquée ainsi marquée et les noues qui la complètent, renforcent et pérennissent cet écosystème.



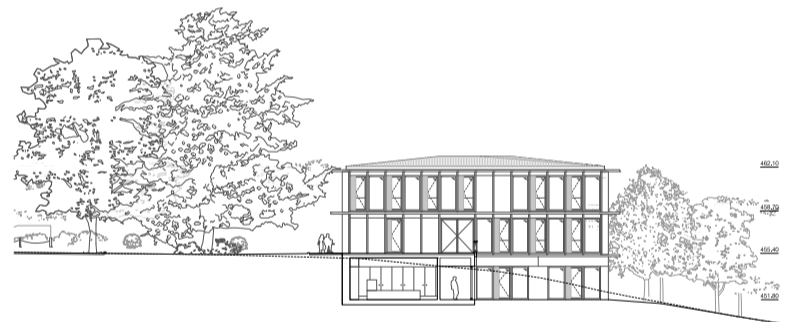
CRÈCHE. Elevation sud  
1:200



LE MANOIR. Elevation nord  
1:200



ÉTAGE UAPE



UAPE & RÉFECTOIRE. Elevation Nord  
1:200

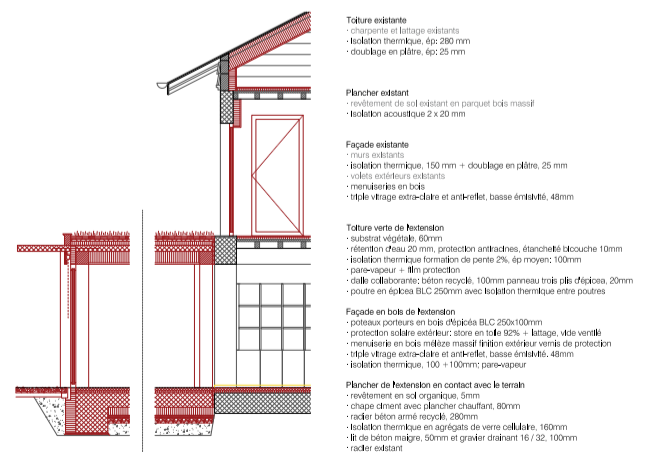


- arbres existants  
chêne  
hêtre  
érable  
sycamore
- bacs à compostage  
composteurs bois  
bancs composteurs  
composteurs à tambour
- chemins principaux  
gravier stabilisé perméable  
lit de sable
- bacs à fleurs  
lavande  
romarin  
bois  
menthe
- jardins potagers familiaux  
poteries  
chaises  
compos  
chemins d'entretien
- chemins de parcours  
gravier stabilisé perméable  
lit de sable  
bancs intégrés  
murs en pierre naturelle
- verger  
pommiers  
poiriers  
pruniers  
cerisiers
- jardins participatifs  
chaises  
compos  
bancs  
menthe

LES JARDINS POTAGERS  
1:50



LA DÉPENDANCE  
1:50



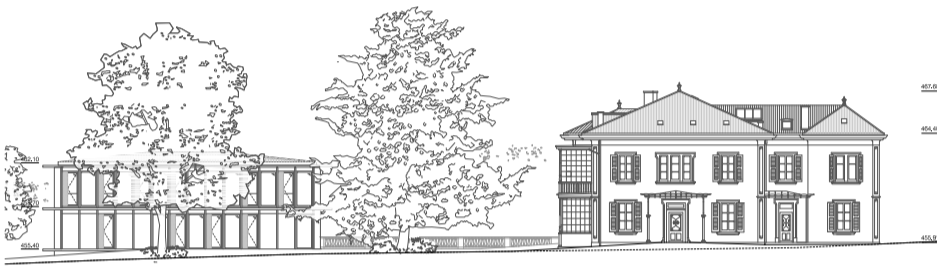
- Toiture existante**
  - carapente et battage existants
  - isolation thermique, ép: 200 mm
  - doublage en plâtre, ép: 25 mm
- Plancher existant**
  - revêtement de sol existant en parquet bois massif
  - isolation acoustique 2x 20 mm
- Façade existante**
  - murs existants
  - isolation thermique, 150 mm + doublage en plâtre, 25 mm
  - volses extérieures existantes
  - menuiseries en bois
  - table d'étage existante et anti-vibret, basse émissivité, 48mm
- Toiture verte de hétération**
  - substrat végétal, 60mm
  - réserve d'eau 20 mm, protection anti-racines, étanchéité bitouche 10mm
  - isolation thermique formation de pente 2%, ép moyen: 100mm
  - panneaux + lit protection
  - cailloux collecteurs, béton recyclé, 100mm panneau trois pili d'épaisseur, 20mm
  - poutre en Ickona BLC 250mm avec isolation thermique entre poutres
- Façade en bois de hétération**
  - profondeurs porteurs en bois d'épaisseur BLC 250x100mm
  - protection isolante extérieure zone en bois: 50mm + lamage, vide ventilé
  - menuiserie en bois massif massif l'extérieur vernis de protection
  - table d'étage existante et anti-vibret, basse émissivité, 48mm
  - isolation thermique, 100 + 100mm panneau
- Plancher de hétération en contact avec le terrain**
  - revêtement en sol organique, 5mm
  - chape d'imbré avec plancher chauffant, 80mm
  - radier béton armé recyclé, 250mm
  - isolation thermique en aggrégats de verre collés, 160mm
  - lit de béton maigre, 50mm et grader drainant 16 / 32, 100mm
  - radier existant



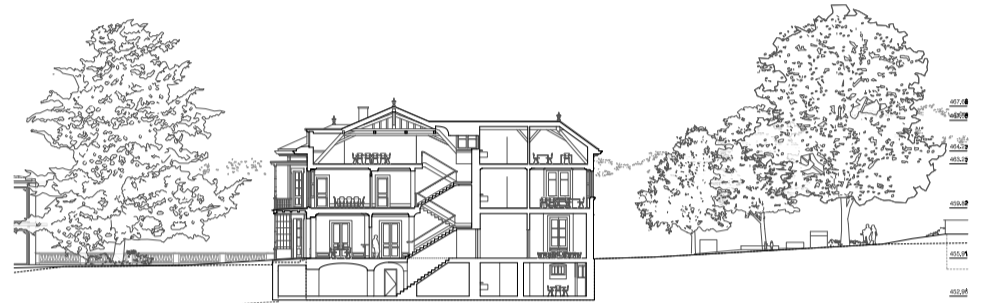
CRÈCHE. Élévation ouest  
1:200



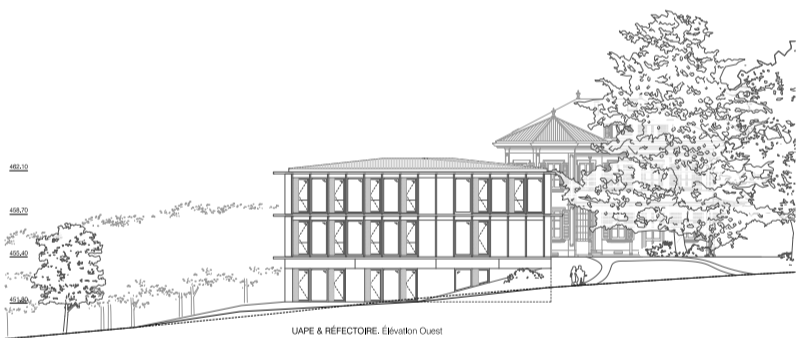
CRÈCHE. Coupe A  
1:200



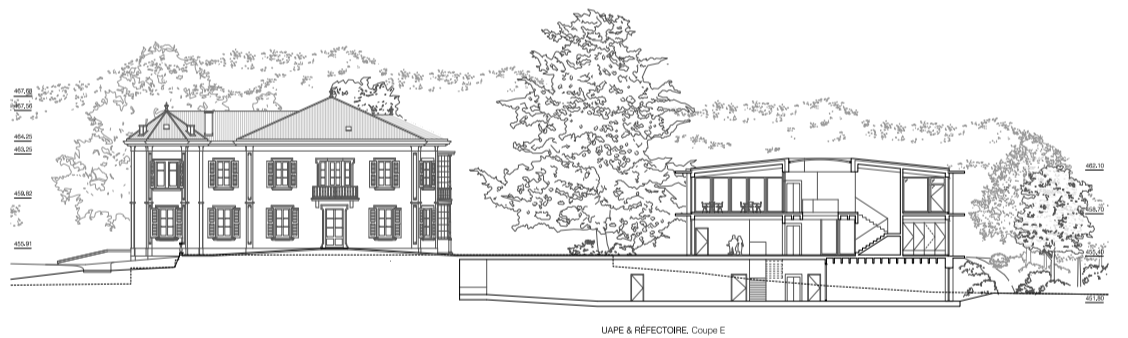
LE MANOIR. Élévation sud  
1:200



LE MANOIR. Coupe C  
1:200



LAPE & RÉFECTOIRE. Élévation Ouest  
1:200



LAPE & RÉFECTOIRE. Coupe E  
1:200



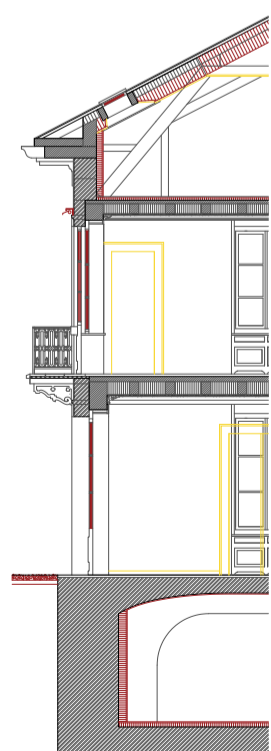
LE MANOIR  
1:50

467.08

463.88

458.82

455.91



**Toiture existante**

- charpente et lattage existants
- isolation thermique entre poutres, 280mm
- doublage en plâtre

**Plancher des combles existant**

- revêtement de sol en parquet de bois naturel
- isolation phonique, ép: 40mm
- plancher existant

**Facade**

- stores pour protection solaire en toile 92%
- vallée intérieure existante
- murs existants en bois peint à deux vantaux
- toiture vitrage extra-tire et anti-vent, basse émissivité, 48mm
- murs existants
- doublage en plâtre et isolation thermique dans le comble, 150 mm

**Plancher**

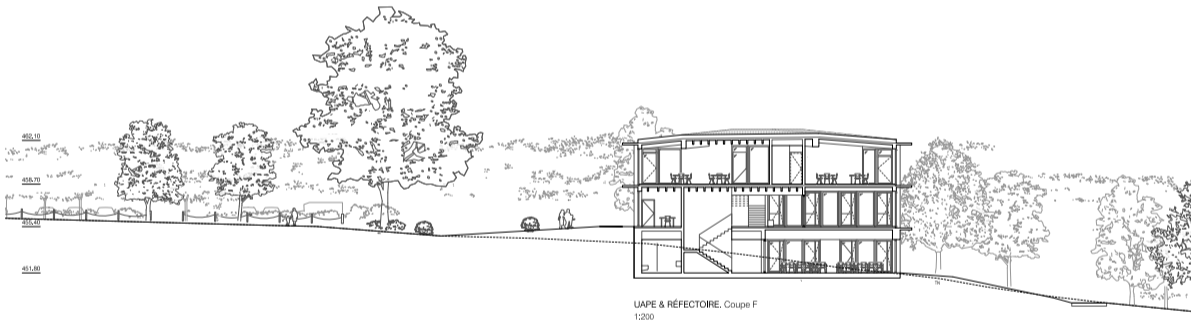
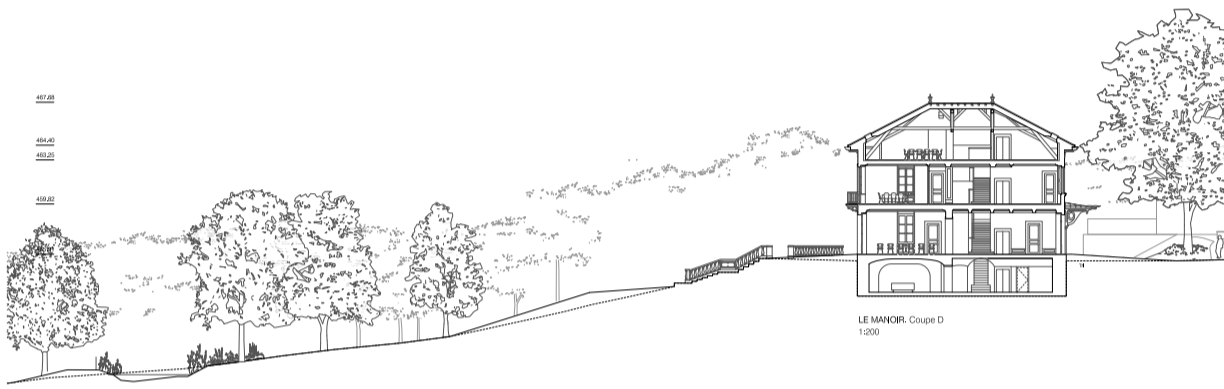
- revêtements de sol existants en parquet de bois de différentes couleurs
- isolation phonique, ép: 40mm
- plancher existant
- plafond en enduit peint existant
- discontinuation avec moulures d'ornement et rosace centrale en plâtre

**Murs en contact avec le terrain**

- doublage en plâtre et isolation, ép: 150 mm
- murs existants

**Plancher en contact avec le terrain**

- revêtement de sol organique, ép: 5mm
- panneaux d'isolation thermique, ép: 50mm
- radier existant



**LE BIOTOPE**  
1:50

Chemin sécurisé  
gravier stabilisé drainant avec végétaux latéraux  
matériau courant en bois  
Bâtiment en bois  
éclairage respectueux de la biodiversité  
<500 lumens, 2700K, sans dispersion

Berge  
Hérisson, marais  
menthè aquatique  
maïs  
carex

Sord de mare  
gardi-fleuve  
Hérisson, marais  
menthè aquatique  
roseau

Bassin de rétention  
sédiments  
régulation d'eau  
glacière  
sable  
lit de gravillons

Prélie humide  
écoulement  
menthè aquatique  
Hérisson

Berge  
massive  
carex  
agrostide

Strate arborescente  
saule (salicaria)  
saule  
cypripède  
saule épineux

